

gouvernement fédéral, à mon avis, ne sera pas disposé à laisser défigurer la physionomie des chutes Niagara à moins que nous n'obtenions—sans détruire la beauté de ce site—notre part de la force hydraulique disponible. Telle est en peu de mots la situation au sujet de cette question. Si je suis bien informé, une couple de compagnies constituées en corporation dans Ontario ont déjà vendu une partie considérable de leur force hydraulique à des compagnies des États-Unis. Je puis naturellement me tromper et l'on peut, si je me trompe, me rectifier. J'aurais, peut-être, mieux fait de ne pas mentionner ce fait; mais je l'ai lu quelque part et j'aimerais qu'il fût nié, ou confirmé. Si ce fait existe, le Canada se trouve par suite placé dans une position quelque peu embarrassante. Le peuple d'Ontario et particulièrement les industriels d'Hamilton seront médiocrement satisfaits d'apprendre que les établissements industriels situés sur la rive sud de la rivière Niagara recevront soixante ou soixante-dix pour cent de la force hydraulique de Niagara—qu'elle provienne du côté américain ou du côté canadien des chutes—et que les établissements industriels canadiens devront se contenter de trente ou quarante pour cent. Je ne crois pas qu'un pareil partage serait satisfaisant. Cette question doit être réglée d'après une base juste et équitable.

L'honorable M. SULLIVAN: Le gouvernement local a-t-il juridiction sur la force hydraulique de la rivière Niagara ?

L'honorable M. SCOTT: Il l'a assumée comme mon honorable ami le sait. L'honorable leader de la gauche a fait certaines observations d'un caractère blessant pour moi et pour le gouvernement. Il a dit que des bills importants avaient été transmis au Sénat aux derniers jours de la dernière session, et que le Sénat les a expédiés sans prendre le temps de les examiner convenablement. Mes trente et quelques années d'expérience dans cette Chambre me permettent de faire observer que nos sessions peuvent souffrir avantageusement la comparaison avec celles de nos prédécesseurs. Le Sénat a reçu des Communes, aux derniers jours des sessions, beaucoup plus de bills importants pendant les dix-huit années qu'a duré le régime de mon honorable ami (sir Mackenzie Bowell) et de ses col-

Hon. M. SCOTT.

lègues que pendant les huit dernières années du régime libéral—en comparant ensemble chaque année des deux régimes. Mon honorable ami a particulièrement fait allusion à un bill qu'il nous a représenté comme ayant été adopté par le Sénat sans lui faire subir un examen convenable. Je veux parler du bill concernant la force hydraulique du Minnesota (Minnesota Power Bill). S'il y a jamais eu un bill qui ait été étudié à fond par le Sénat, c'est bien celui-là. Le comité en a été saisi pendant deux mois et il a finalement refusé de l'adopter. Les promoteurs désiraient accorder une plus grande partie de la force hydraulique de la rivière à la Pluie aux industries établies sur le côté américain qu'aux industries établies sur le côté canadien de la même rivière. Le comité a cru que la chose ne devait pas être faite ainsi, et la question est restée en suspens pendant quelque temps. Le promoteur, qui était le principal capitaliste dans l'entreprise, a comparu devant le comité et donné plusieurs raisons pour lesquelles nous ne devions pas refuser cette concession; mais le comité resta ferme dans son refus. Deux jours avant la clôture de la session, le promoteur comprit qu'il était impossible de faire adopter son bill à moins que sa compagnie n'acceptât la proposition du comité, à savoir que l'énergie hydraulique serait développée simultanément sur les deux côtés de la rivière et qu'une moitié de l'énergie serait développée sur le côté canadien. Cette conclusion était juste, bien que la plus grande partie du volume de l'eau vienne du côté canadien. Au dernier moment le promoteur accepta cet arrangement, et le bill fut modifié de manière à être conforme aux vues des neuf dixièmes des membres du comité. Personne, à partir de ce moment, ne fut disposé à s'opposer au bill. Il ne contenait plus rien de contestable, et aucune raison, par conséquent, ne pouvait être donnée contre son adoption. Si mon honorable ami veut bien se rappeler les faits, il reconnaîtra que la critique qu'il a faite est peu applicable à la mesure que je viens de mentionner. Nous avons fait, lors de la dernière session, ce que, d'après mon souvenir, nous n'avons jamais fait auparavant. Le dernier jour de la session il ne restait plus, en effet, un seul bill devant le Sénat. Le bill des sub-